

INFO-RELATIVITÉ

ÉQUITÉ SALARIALE



Relativité salariale

Accélération des travaux

Depuis le dernier Info-relativité d'octobre 2012, il s'est passé beaucoup de choses. D'abord, à l'automne 2012, le Conseil du trésor a soumis aux organisations syndicales une proposition en vue de réaliser, sur une base exploratoire, les travaux relatifs à l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2015 de façon paritaire. L'objectif de cette démarche exploratoire est de faciliter les échanges, de dégager des pistes de solution et de conduire des travaux favorisant le maintien de l'équité salariale 2015 et de s'assurer de la réalisation de la démarche prévue à la lettre d'entente concernant les relativités salariales. Les nombreuses plaintes déposées à la suite de l'exercice de maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor, en 2010, semblent l'avoir convaincu qu'il valait mieux, en 2015, ne pas faire cet exercice seul...

Les organisations syndicales ont donc convenu d'une entente avec le Conseil du trésor, en décembre 2012, sur la mise sur pied d'un groupe de

travail en vue du maintien 2015 et sur la réalisation des travaux de relativité salariale, selon certaines conditions. De plus, au début du printemps, un protocole de libération est intervenu entre les parties pour réaliser ces travaux.

Pendant ce temps, le travail technique sur la relativité s'est poursuivi. Nous avons convenu du questionnaire ainsi que de toutes les modalités entourant les enquêtes. Les enquêtes pour les catégories mixtes, pour lesquelles les informations disponibles étaient insuffisantes, sont présentement en cours dans plusieurs établissements du Québec et cette opération devrait être terminée vers le début du mois de juin.

Les échanges avec le Conseil du trésor sur l'évaluation des catégories d'emploi mixtes sont commencés et un calendrier de travail a été convenu, tant pour les rencontres entre les organisations que pour les rencontres avec le Conseil du trésor. On peut dire qu'à partir de maintenant, le travail s'accélère.

Voici l'ordre dans lequel seront abordées les discussions pour l'évaluation des catégories d'emploi :

Bloc 1 (santé et services sociaux et éducation) Secteur¹

Discussions avec le Conseil du trésor en cours

- Cat. 83 : 4214 Technicien en loisirs (CS)
- Cat. 115 : 6301 et 5312 Cuisinier (SSS et CS)
- Cat. 241 : 1658 Récréologue (SSS)

Bloc 2 (éducation)

Discussions avec le Conseil du trésor prévues pour le 5 juin

- Cat. 31 : 2107 animateur d'activités étudiantes (CS)
- Cat. 33 : C263 Conseiller en affaires étudiantes (C)
- Cat. 77 : 4280 Technicien en transport scolaire (CS)
- Cat. 87 : 4201 Opérateur en informatique classe principale (CS)

Bloc 3 (santé et services sociaux)

Discussions avec le Conseil du trésor prévues pour le 5 juin

- Cat. 240 : 1551 Organisateur communautaire (SSS)
- Cat. 538 : 3241 Préposé aux soins des animaux (SSS)
- Cat. 546 : 6320 Buandier (SSS)
- Cat. 565 : 6349 Gardien de résidence (SSS)

Bloc 4 (éducation)

Discussions avec le Conseil du trésor prévues les 19 et 21 juin

- Cat. 3 : 2004 et C219 Conseiller pédagogique (CS et C)
- Cat. 23 : 2115 Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement (CS)
- Cat. 107 : 4107 Acheteur (CS)
- Cat. 923 : Enseignants de collèges (C)

Bloc 5 (santé et services sociaux)

Dates à déterminer

- Cat. 220 : 1544 Criminologue (SSS)
- Cat. 236 : 1559 Agent de modification du comportement (SSS)
- Cat. 293 : 2362 Technicien en orthèse/prothèse (SSS)
- Cat. 1516 : 6398 Préposé à la buanderie (SSS)

Bloc 6 (éducation)

Dates à déterminer

- Cat. 63 : 4209 et C404 Technicien de travaux pratiques (CS et C)
- Cat. 76 : 4279 et C409 Technicien en arts graphiques (CS et C)
- Cat. 1543 : 2148 Architecte (CS)
- Cat. 1549 : 2141 Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (CS)

Bloc 7 (santé et services sociaux)

Dates à déterminer

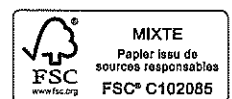
- Cat. 9 : 109 Spécialiste en procédés administratifs (SSS)
- Cat. 233 : 1106 Conseiller aux établissements (SSS)
- Cat. 351 : 2280 Technicien en horticulture (SSS)
- Cat. 585 : 6347 Préposé aux ascenseurs (SSS)

Bloc 8 (santé et services sociaux)

Dates à déterminer

- Cat. 7 : 1701 Conseiller d'orientation professionnelle ou de la relation d'aide (SSS)
- Cat. 21 : 1534 Agent de formation dans le domaine de la déficience auditive (SSS)
- Cat. 196 : 1207 Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires (SSS)

La CSN, de concert avec les quatre fédérations (FSSS, FEESP, FNEEQ et FP) engagées dans la démarche de la relativité salariale pour les salarié-es du secteur public, maintient toujours son objectif de convenir avec le Conseil du trésor des ajustements requis pour ces catégories, et ce, dès l'automne 2013.



¹ Les secteurs sont les suivants : santé et services sociaux (SSS), commissions scolaires (CS) et collégial (C)